



communiqué

Date

Le 3 février 1987

NO 023

Pour publication

LE CANADA DEMANDE AUX ÉTATS-UNIS DE PROTÉGER

LA PLAINE CÔTIÈRE DU NORD-EST DE L'ARCTIQUE

Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Tom McMillan, ministre de l'Environnement et l'honorable William McKnight, ministre des Affaires indiennes et du Nord, ont annoncé que des consultations bilatérales ont eu lieu le 3 février avec des fonctionnaires du gouvernement des États-Unis sur le développement possible de la plaine côtière du nord-est de l'Arctique en Alaska.

Pendant les consultations, le Canada a demandé avec insistance que ce type d'exploitation soit interdit dans la région, que son caractère protégé soit renforcé et que les zones protégées des deux côtés de la frontière soient jumelées en reconnaissance de l'importance régionale et internationale de leurs ressources fauniques.

Les consultations ont porté sur l'ébauche d'un constat américain d'impact sur l'environnement, qui propose la mise en valeur de gisements pétroliers et gazières dans cette région. La délégation américaine était dirigée par M. William Horn, secrétaire adjoint, "Fish and Wildlife and Parks", département américain de l'Intérieur. La délégation canadienne était dirigée par Mme Lorette Goulet, sous-ministre adjoint, Environnement Canada, et comptait des représentants des Affaires extérieures, de l'Environnement, des Affaires indiennes et du Nord, d'Énergie, Mines et Ressources, de l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada, de même que des fonctionnaires des gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, des représentants du Conseil des Indiens du Yukon, des Déné-Métis et des Inuvialuit, ainsi que du Conseil de gestion de la harde de caribous de la rivière Porcupine.

.../2

Contexte

D'une superficie de 1,5 million d'acres, les terres alaskaines en question se trouvent dans la Réserve faunique nationale de l'Arctique, contigüe au Yukon. L'exploitation pétrolière et gazière dans cette région affecterait les ressources fauniques des deux côtés de la frontière, qui constituent la principale source de protéines des communautés autochtones de Dawson City, de Mayo et d'Old Crow au Yukon, et de Fort Mc Pherson, Arctic Red River, Aklavik, Inuvik et Tuktoyatuk dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le Canada fonde sa position sur l'importance des animaux migratoires de cette région, particulièrement les caribous, les ours polaires et les oies blanches, pour la subsistance des autochtones canadiens. Le Canada s'est également inquiété du fait que l'étude américaine préliminaire n'évalue pas les effets cumulatifs du projet envisagé et d'autres développements régionaux. En outre, l'étude américaine est fondée sur une évaluation optimiste des réserves pétrolières et gazières de la région, ce qui a pour effet de fausser l'analyse et les recommandations des auteurs.

Le Canada met également en doute la valeur des comparaisons établies entre l'expérience acquise dans la région de Prudhoe Bay et ce à quoi on peut s'attendre plus à l'est. En effet, l'importance, la densité et les moeurs des populations animales diffèrent dans les deux régions.

Après avoir procédé à une analyse approfondie des ressources fauniques, de leur importance pour les Canadiens, des réserves potentielles d'hydrocarbures et des risques identifiables, le gouvernement du Canada a conclu que le développement de cette région présente beaucoup plus de risques que d'avantages. Le Canada a exhorté le gouvernement des États-Unis à reconnaître les conséquences sérieuses possibles d'une telle initiative pour le Canada, et à protéger ces territoires en les désignant comme zones de nature sauvage.

Le Canada a déjà pris des mesures pour protéger les ressources fauniques communes de son côté de la frontière, avec notamment la création du Parc national du Nord du Yukon.

Étant donné le caractère migratoire de la faune qui s'y trouve et son importance pour les résidents du Nord canadien et de l'Alaska, ainsi que la richesse faunique de ces territoires, le Canada estime qu'il serait approprié de jumeler les territoires protégés des deux côtés de la frontière.

Des copies de l'exposé de la position canadienne peuvent être obtenues en communiquant avec la direction des relations transfrontières avec les Etats-Unis, ministère des Affaires extérieures, (613) 990-6914.